



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6048

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les viticulteurs dans les diverses démarches et procédures administratives qui leur sont imposées dans le cadre du fonctionnement de leur exploitation. En effet, l'existence de près de cinq cents formulaires différents est souvent à l'origine d'une perte de temps et d'efficacité considérable. Il lui demande, par conséquent, s'il peut envisager de mettre en œuvre une simplification de ces formalités administratives.

Texte de la réponse

Les réglementations communautaire et nationale dans le secteur du vin, qui couvrent une vaste gamme de questions, ont abouti à une multiplication de demandes de formulaires d'information et de contrôle auprès des viticulteurs qui en contestent parfois l'utilité et en dénoncent, dans certains cas, le double emploi. Les préoccupations dont l'honorable parlementaire se fait l'écho sont pleinement partagées par le Gouvernement. À l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche, et en concertation avec les administrations du ministère du budget et du ministère de l'économie, un groupe de travail a donc été mis en place, qui examine les simplifications susceptibles d'être proposées dans le cadre de la réglementation viti-vinicole. Des mesures allant dans ce sens seront soumises, avant la prochaine campagne viticole, aux représentants professionnels de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6048

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3128

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2853